

Assemblée Générale, Lundi 31 Janvier 2011

jeudi 3 février 2011, par [manu](#)

Secrétaire de séance : **Emmanuel Courcelle**

Rapport moral

- Participation au forum des Associations. A cet occasion, Philippe a conçu et réalisé des panneaux de très bonne qualité, qui pourront être réutilisés.
- Animations techniques : certaines ont bien fonctionné, d'autres non.
 - Pas d'initiation à l'utilisation d'internet cette année, faute de combattants.
 - De même, les animations autour du courriel proposées par Philippe n'ont pas rencontré de succès.
 - Par contre, 4 séances organisées pour conception de sites associatifs en utilisant SPIP
 - Les séances sur l'imagerie numérique ont également bien fonctionné (4 mercredis après-midis).
- Le PIC a maintenant un numéro INSEE, ce qui peut être utile pour certaines démarches administratives.
- Le site du pic a été entièrement refait par Philippe. Merci à lui.
- Marc annonce son intention de ne plus être président cette année.

Le débat s'engage autour de ce rapport moral : Jean-Louis trouve que les après-midi imagerie étaient très positives, si on n'en sort pas expert on a une bonne panoplie d'outils à sa disposition. S'il y a eu quelques défections un "noyau dur" a suivi les 4 séances et a été satisfait. Philippe : Les retours des participants montrent cependant qu'il reste des choses à améliorer, en particulier un support de cours.

Sur le courriel, il faudrait essayer de l'organiser à nouveau, en communiquant plus largement autour de cette initiative : le courriel est un outil que tout le monde utilise, mais que personne n'utilise correctement. Ces séances seraient donc importantes, mais il est difficile de convaincre les gens d'y participer... L'association A.V.F., nouvellement adhérente, a un gros besoin d'informatique, Philippe a prévu une dizaine de sessions pour eux. Ces sessions devraient être réutilisables par la suite pour d'autres publics.

Jean-Daniel précise que la salle est réservée le samedi de 10h00 à 19h00 : on peut donc éventuellement prévoir des animations sur la journée, elles présenteraient l'intérêt de manger ensemble, cela est plus convivial.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents moins une voix.

Rapport financier

Le solde au 1er Juin 2010 était de 876€, au 1er Janvier 2011 de 996€. Le prévisionnel montre un déficit de 73€. Ce déficit :

1. est dû au fait que cette année nous devons payer la location du serveur de Gandi, qui était assumée jusque là par Amrane.
2. pourrait être comblé par des subventions municipales, Jean propose de déposer un dossier dans ce sens

Nous avons à l'heure actuelle 34 adhérents. Il est difficile de savoir à l'heure d'aujourd'hui si tous reprendront leur cotisation en 2011.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents

Élection du C.A.

- Deux personnes sont sortantes : Jean Frontin et Alexi Pereira
- 4 personnes restent au C.A., car elles ont été élues en 2010 : Emmanuel Courcelle, Michel Monchant, Jean-Pierre Sclafer, Marc Thirion
- 1 personne est candidate : Jean-Louis Charpentreau

La salle donne son accord pour voter :

1. A main levée
2. Pour les trois candidats en bloc

Le C.A. est élu à l'unanimité moins une voix.

Projets 2011

Prêt d'un "kit-conférence" : le PIC et le CULTE possèdent une petite sono ainsi qu'un vidéoprojecteur, qui peuvent être prêtés à des adhérents qui le demanderaient. Une discussion s'engage, pour savoir comment gérer ce prêt : prêt ? location ? demande d'une caution ? Comment financer le remplacement de l'appareil s'il ne revient pas ou s'il est cassé ? Les conclusions sont les suivantes :

- On ne prête le vidéo qu'à une personne (représentant une association adhérente) de confiance (que l'on connaît).
- Un formulaire de prêt sera établi, la personne doit le signer. Sur le formulaire il est bien établi que l'association est responsable du matériel, son assurance pourra le cas échéant être mise à contribution. Pas de participation aux frais, pas de caution.
- Sur le formulaire figurera également la date de retour
- Les appareils sont partagés par le Culte et le Pic. Il est bien évident que les deux associations sont responsables de la machine lorsqu'elles l'utilisent... ou lorsqu'elles le prêtent. en cas de casse, le PIC (ou le Culte) devra donc remplacer le matériel, charge à lui de trouver le financement pour cela.
- Philippe propose qu'on fasse un dossier de demande de subvention départementale pour la mutualisation de matériel commun (d'autres matériels pourraient être acquis à cette fin, le débat reste ouvert) et l'amélioration en qualité de l'offre de service du PIC aux association sans augmentation de charges pour elles.

Règlement intérieur : Un projet de règlement est soumis aux participants, il doit formaliser les adhésions de sections locales d'associations (typiquement foyer rural, associations de parents d'élèves, etc.) ainsi que les associations "de fait". L'idée est d'ouvrir l'adhésion du PIC à des "groupes constitués", à condition qu'ils soient représentés par au moins deux personnes, dont une "responsable" afin de garantir l'aspect collectif du projet.

Un débat porte sur le fait qu'il n'est pas évident que le règlement intérieur soumis soit conforme aux statuts : dans les statuts on parle d'association, sans préciser s'il s'agit d'une association enregistrée ou d'association "de fait". Si on accepte cette définition plus large du terme association, il n'y a pas contradiction.

Philippe insiste sur le fait que les statuts constituent en quelque sorte un contrat entre le PIC et ses adhérents, et que ce contrat se doit d'être précis. Il plaide donc pour une modification des statuts, plus lourde mais plus pérenne qu'un simple règlement intérieur. Il insiste aussi sur le fait que l'éthique et les valeurs auxquelles le PIC se rattache devraient être précisées, afin que statuts et règlement intérieur puissent s'en réclamer. Actuellement la seule "protection" réside dans le fait que toute adhésion est soumise à l'accord du C.A.

Un tour de table permet de préciser les positions de chacun... et de voir que l'assemblée est partagée entre pour, contre modifier les statuts... ou sans opinion. Nous prévoyons finalement une Assemblée générale Extraordinaire le Mardi 31 mai [1] afin de voter sur la modification des statuts et le nouveau règlement intérieur. Ceux-ci devront bien entendu être prêts d'ici là afin que cette A.G. puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

Avenir commun PIC et CULTe : Jean-Daniel nous fait part des difficultés du CULTe : ainsi que beaucoup d'associations, le Culte rencontre un problème de militantisme. CULTe et PIC travaillent ensemble, le Culte intervenant de manière plus technique que le PIC, plus général et moins "intégriste du libre".

Le CULTe vivote actuellement en faisant le minimum... malgré quelques tentatives de prosélytisme : don aux adhérents de machines obsolètes mais performantes... au final cela a amené quelques adhérents (mais pas militants)... et toutes les machines n'ont pas été distribuées (ce n'étaient pas des portables...). Philippe souligne que ni le CULTe ni le PIC n'ont encore trouvé une forme d'intervention réellement satisfaisante... et pourtant il y a un réel besoin.

Programmations de février et mars

L'organisation de l'initiation à Internet de février doit mériter une information spécifique de l'association nouvelle adhérente AVF Ramonville car beaucoup de ses adhérents pourraient être intéressés.

Élection du bureau

En fin de réunion il est procédé à l'élection du bureau de l'association.

- Marc, président sortant ne se représente pas.
- Manu est d'accord pour se représenter au poste de secrétaire.
- Jean est d'accord pour se représenter au poste de trésorier
- Jean-Louis se présente comme président.

Après discussion ces trois personnes sont élues à main levée à l'unanimité (moins une voix pour le président).

La séance est close à 22h45

Notes

[1] le 26 avril tombant durant les vacances de Pâques